



ENTENTE DE CLUBS DE JUDO ARGENTEUIL 95

REGLEMENT INTERIEUR

- 1) La pratique du judo, jiu-jitsu brésilien ou aikido nécessite obligatoirement un **certificat médical**
- 2) Par respect des règlements et pour le bon fonctionnement du club, **les cotisations doivent être versées en début de saison**. Toute cotisation est due et non remboursable.
- 3) **Tout accompagnateur ou parent doit s'assurer de la présence du professeur** ou d'un responsable du club sur le tapis de judo avant de laisser son (ses) enfant(s) sans surveillance.
De même **ils sont responsables du bon comportement des judokas avant et après leur cours sur les tatamis**. Par conséquent les enfants qui attendent leur cours doivent être silencieux et ne perturber en aucune façon la séance en cours.
- 4) **L' E.C.J. ARGENTEUIL 95 ne peut être tenue responsable ni des accidents** dont peuvent être victimes les enfants **hors enceinte de la salle de judo et hors horaires des cours respectifs, ni des dégradations que ces derniers peuvent provoquer**. Les locaux ne doivent subir aucune dégradation et les auteurs de détériorations seront rendus responsables de leurs actes.
- 5) **En cas d'absence, avertir le professeur dans les meilleurs délais**. En cas de litige, le cahier d'appel fait foi de la présence effective de l'enfant au cours de judo.
- 6) **La pratique du judo, jiu-jitsu brésilien ou aikido se fait uniquement avec un kimono adapté**, un slip sous le pantalon pour tous et un tee-shirt sous la veste pour les filles. Tous les bracelets, chaînes, boucles d'oreilles, barrettes, bagues et bijoux de toutes sortes sont interdits et devront être laissés à la maison ce qui évitera les vols, les pertes, les oublis ... L' E.C.J. ARGENTEUIL 95 n'étant pas responsable des vols pouvant être commis.
- 7) **Pour aller des vestiaires au tapis, il est strictement interdit de marcher pieds nus** (prévoir des tongs, des zoories, des chaussons éventuellement).
- 8) Hygiène : **La pratique du judo, jiu-jitsu brésilien ou aikido impose une bonne hygiène corporelle** et, pour des raisons évidentes de sécurité, les ongles des mains et des pieds doivent être coupés courts régulièrement, les pieds et les mains devant être propres. **Les élèves devront s'habiller et se rhabiller dans les vestiaires** et ne pas arriver en kimono au cours, ou alors celui-ci devra être totalement recouvert d'un survêtement pour ne pas être sali et pour ne pas s'exhiber en kimono dans la ville (la discrétion est une valeur).
- 9) **La ponctualité est nécessaire à une bonne pratique**. L'appel, l'échauffement, le rappel des techniques apprises aux cours précédents, etc, en sont des phases importantes. L'horaire qui vous est indiqué est celui du début effectif du cours sur le tapis. Venir donc un peu plus tôt pour pouvoir se changer dans le vestiaire. En cas de retard, il convient de s'en excuser auprès du professeur.
- 10) **Le professeur est responsable de la discipline et du bon déroulement des cours**. En cas de non respect des règles morales et de disciplines, le professeur se réserve le droit d'exclure un élève du cours.
- 11) **Pour toute manifestation de judo** (tournois amicaux, compétitions officielles, entraînements hors du club) **une convocation est remise à laquelle il est impératif**, pour des raisons d'organisation et de politesse, **de répondre par " OUI " ou par " NON "**. L'absence de réponse entraînera la non participation au tournoi suivant.

Le bureau

Nom et prénom de l'adhérent :

Signature (d'un parent pour les mineurs)